REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante

CENI MADAGASCAR

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

JANVIER 2023

Commission Electorale Nationale Indépendante
Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO
Site Web : www.ceni-madagascar.mg E-mail : communicationceni@gmail.com

Monsieur Le Président de la République

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Madame Le Président de L'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 62 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport de nos activités pour l'année 2022.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma très haute considération.

MOT DU PRESIDENT

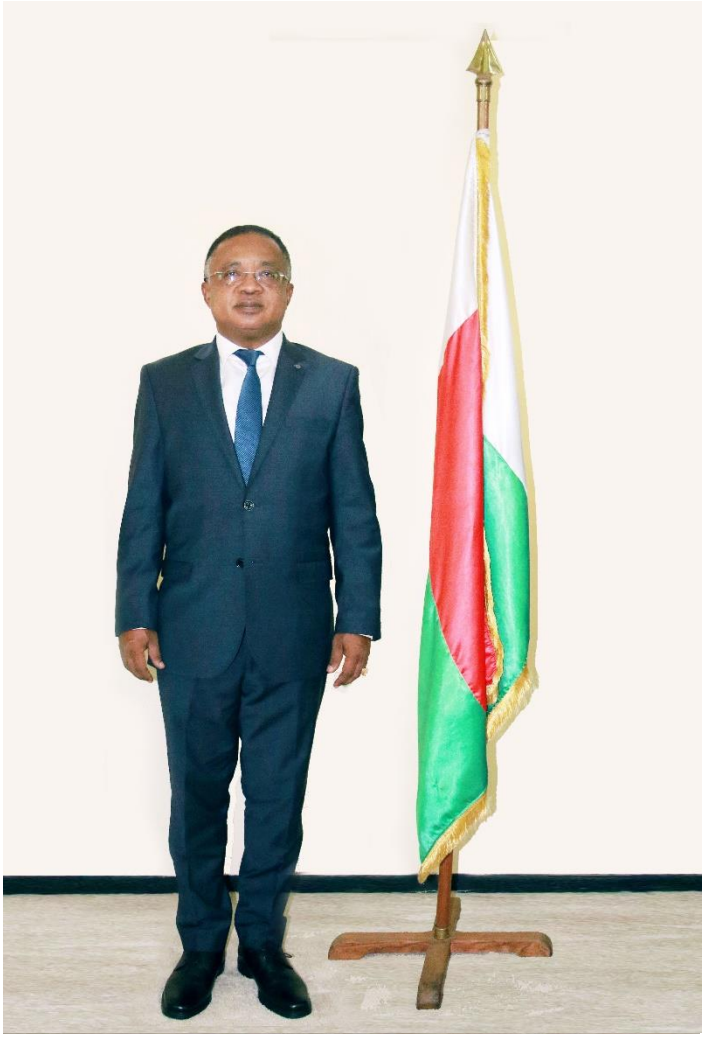

La CENI, dont j'ai l'insigne honneur, l'humilité et l'enthousiasme de présider, est heureuse et honorée de vous accueillir par la lecture de ce rapport d'activités que l'article 62 de la loi n°2015.020 du 19 octobre 2015 lui prescrit d'établir chaque année

L'année 2022 était la première année d'exercice du mandat des nouveaux membres de son Bureau Permanent. Elle a été marquée du sceau d'une nouvelle vision "Un processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement", et, à la fin, a vu l'adoption d'un plan de travail pluriannuel couvrant le cycle électoral 2022 – 2027.

A travers ce rapport vous pourrez constater que la CENI s'est engagée dans une dynamique de lutte contre la désinformation, afin de rassurer les parties prenantes sur son indépendance, sa neutralité et son professionnalisme.

C'est dans un souci permanent d'être aux meilleurs standards internationaux de l'intégrité électorale qu'elle a entamé le 1er octobre 2022, la refonte totale des listes des électeurs, en adoptant des méthodes innovantes, en renouvelant nos démembrements territoriaux et en restructurant la commission locale chargée du recensement des électeurs. Elle a également répondu aux évolutions du contexte, et a organisé à travers le pays, des cadres de concertation périodiques avec tous les acteurs de la vie politique, dans un objectif précis d'obtenir une liste exhaustive des électeurs et acceptée par tous. Par ailleurs, elle a appelé les parties prenantes notamment les organismes de la société civile à prendre part à cette refonte totale et partant à exercer leur droit d'intégrer et d'observer les Commissions Locales de Recensement des Électeurs.

Cher lecteur,

La plus grande ambition de l'actuelle CENI est d'améliorer et de renforcer sa capacité à organiser des élections justes et apaisées pour le développement de Madagascar.

Elle a certes parcouru un bout de chemin, mais elle sait qu'elle doit continuer d'œuvrer davantage afin de répondre à certaines tendances et à en anticiper d'autres, pour la solidité de son plan stratégique tout au long du cycle électoral.

Elle voudrait pour finir, remercier ses partenaires tant nationaux qu'internationaux d'avoir toujours été à ses côtés, et les assurer de son engagement et de sa détermination à tout entreprendre afin de mieux remplir sa mission dans le strict respect de la loi, en toute transparence et en toute indépendance.

L'avenir de ce pays est entièrement le nôtre, façonnons cet avenir « ensemble dans la sincérité et la confiance mutuelle ».

Je vous remercie et vous souhaite une bonne lecture.

Arsène Retaf Andrianarisedo DAMA
Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

S O M M A I R E

MOT DU PRESIDENT DE LA CENI

INTRODUCTION

CONTEXTE

CHAPITRE 1. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

CHAPITRE 2. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAEA : Association des Autorités Electorales Africaines

ADC : Avis de Délégation de Crédit

AG : Assemblée Générale

AR : Agents recenseurs

AU-UNOAU: African Union – United Nations Office to the African Union

BP : Bureau Permanent

BRIDGE : Bâtir des Ressources In (En) Démocratie Gouvernance et Elections

CA : Chef d'Antenne

CEC : Commission Electorale Communale

CED : Commission Electorale de District

CLRE : Commission Locale de Recensement des Electeurs

CEN : Commissaires Electoraux Nationaux

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CEP : Commission Electorale Provinciale

CER : Commission Electorale Régionale

CID : Centre Informatique de District

CNI : Carte Nationale d'Identité

COI : Commission de l'Océan Indien

DCESE : Direction de la Communication de l'Education et de la Sensibilisation Electoral

DCF : Délégué du Contrôle Financier

DEAJ : Direction des Etudes et des Affaires Juridiques

DOER : Direction des Operations Electorales et Référendaires

DPBAF : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financiers

DPS : Direction de la Protection et de la Sécurité

DPSEF : Direction de la Planification du Suivi Evaluation et de la Formation

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DSINT : Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies

ECES: Centre Européen d'Appui Électoral

EISA: Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa

FES: Friedrich-Ebert-Stiftung

FIRE : Fiches Individuelles de Recensement des Electeurs

GPS : Gouvernance Paix et Stabilité

ININFRA : Institut National des INFRAstructures

JSAN : Jugement Supplétif d'Acte de Naissance

LFI : Loi des Finances Initiale

LFR : Loi des Finances Rectificative

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MICC : Ministère de l'Information, de la Communication et de la Culture

OGE : Organe de Gestion des Elections

OIF : Organisation International de la Francophonie

OLT : Observation Electorale à Long Terme

OSC : Organisation des Sociétés Civiles

PAO : Procédé Assisté par Ordinateur

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRMP : Personne Responsable des Marches Publics

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaires Techniques Financiers

PTP : Plan de Travail Pluriannuel

RALE : Révision Annuelle des Listes Electorales

RECEF : Réseau des Compétences Electorales Francophones

RNM : Radio Nationale Malgache

RPI : Ressources Propres Internes

SAVS : Service de l'Appui et de Veille Stratégique

SDA : Service de la Documentation et des Archives

SEN : Secrétaire Exécutif National

SENA : Secrétaire Exécutif National Adjoint

SIGLE : Système Informatisé pour la Gestion des Listes électorales

SMS : Short Message Sent

SMS : Service Médico – Social

SPP : Secrétaire Permanent Provincial

SPR : Secrétaire Permanent Régional

SSER : Service du Suivi – Evaluation et du Reporting

TIC : Technologie d'Information et de Communication

TV : Téléviseur

TV HD : Téléviseur à Haute Définition

TVM : Télévision Malgache

UGPM : Unité de Gestion des Passations des Marchés publics

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 62 de la loi n° 2015- 020 du 19 octobre 2015 relative à la structure indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ». Ledit article dispose que : « *Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante doit présenter un rapport annuel d'activités qui comprend un volet moral et un volet administratif et financier, au plus tard le 1er février de l'année suivante* ».

Ce document expose ainsi les grandes lignes des activités réalisées au titre de cette première année d'exercice de la nouvelle composition des membres de la formation permanente. Comme la loi l'exige, ce rapport sera adressé à toutes les institutions de l'État et fera l'objet d'une large diffusion à travers divers supports de communication.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article susmentionné, de façon détaillée, le rapport comprend :

- d'une part, la description globale du contexte dans lequel la CENI va évoluer pour l'exercice de sa mission ;
- d'autre part, le volet moral qui consiste à faire part des différentes réalisations en 2022 relativement aux thèmes suivants :
    - Planification stratégique ;
    - Activités pré-électorales ;
    - Collaboration avec les parties prenantes dans la mise en œuvre du processus électoral ;
    - Communication, éducation et sensibilisation électorales ;
- et enfin, le volet administratif et financier

Pour le premier volet, il sera fait un bilan retraçant globalement les grandes réalisations, en rapport avec les objectifs fixés. L'analyse de ces réalisations fait ressortir les points forts, les points à améliorer avec les impacts positifs des résultats obtenus. Il soulève également les difficultés rencontrées et les perspectives d'amélioration pour l'exercice 2023. Il sera dégagé ensuite des recommandations et des suggestions.

Dans le dernier volet abordant les aspects liés aux domaines administratif et financier, il sera développé des analyses des ressources et des moyens mobilisés, tout en soulignant que ces activités rentrent toujours dans le cadre des opérations pré-électorales.

Aux vues de tout ce qui précède, le rapport est structuré comme suit : une partie introductive, une présentation du contexte, un premier chapitre traitant le volet moral et les impacts des réalisations, un deuxième chapitre développant le volet administratif et financier et enfin une conclusion qui sera précédée de la récapitulation de toutes les recommandations, et suivie des annexes présentées en fin du rapport.

CONTEXTE

L'année 2022 est la première année d'exercice pour les nouveaux membres du Bureau Permanent (BP) de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui ont débuté officiellement leur fonction après leur prestation de serment le 1er décembre 2021. Dans une dynamique de continuité et d'amélioration, l'équipe nouvellement mise en place s'est engagée à capitaliser les acquis. Dans une démarche de transparence et d'inclusivité, l'objectif est d'organiser des élections fiables dans un climat d'apaisement.

Tout d'abord, la nouvelle équipe a dû commencer par la planification de toutes les activités à entreprendre pendant les six années de leur mandat, avec l'évaluation des besoins et des ressources nécessaires. Ensuite, conformément aux dispositions légales régissant les élections à Madagascar, elle a eu aussi le devoir de procéder cette année 2022 à la refonte totale des listes électorales et du registre électoral national. Subséquemment, étant donné que l'année 2022 est une année préparatoire du nouveau cycle électoral (2023-2025), la CENI doit se préparer pour les prochains échéanciers électoraux dans un climat de sérénité et de confiance mutuelle. C'est dans ce contexte que la CENI évolue et remplit les missions qui lui sont dévolues par la Loi.

1. Présentation de la nouvelle composition de la CENI

L'article 12 et suivants de la loi n° 2015- 020 instituant la Commission Électorale Nationale Indépendante disposent que la Commission est une structure permanente au niveau national. Elle est constituée de quatre organes dont : l'Assemblée Générale (AG), le Bureau Permanent (BP), le Secrétariat Exécutif National (SEN) et les Démembrements territoriaux à plusieurs niveaux. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la CENI. En période électorale, elle est composée de tous les membres de la formation permanente et ceux de la formation non permanente. En dehors des périodes électorales, elle est composée de tous les membres de la formation permanente.

Conformément à ces dispositions, la formation permanente est composée par les neuf Commissaires Electoraux Nationaux (CEN) dont l'élection et la désignation ont été constatés par deux décrets pris en Conseil des Ministres[1]. Ils siègent en permanence au niveau national pour constituer le « Bureau Permanent » organe décisionnel de la CENI durant le mandat de six ans (1er décembre 2021 – 1er décembre 2027). Le tableau en Annexe 1 montre leurs noms et prénoms avec leurs fonctions respectives et leurs entités de provenance[2].

2. Missions et vision du Bureau Permanent de la CENI

La loi a institué que la CENI est l'organe en charge de : (i) l'organisation et la supervision des opérations électorales, (ii) la formation et l'encadrement électoraux, (iii) la politique d'éducation et de sensibilisation électorales et la coordination des activités y afférentes, et (iv) le respect des dispositions légales en vigueur ainsi que des normes et standards internationaux relatifs aux élections.

Pour ce faire, le nouveau Bureau Permanent s'est fixé la vision : « ***Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement*** » qui fera office de fil conducteur de toutes les décisions à prendre et les activités à entreprendre.

---

[1] Décret n° 2021-1200 du 30 octobre 2021 et Décret n°2021-1305 du 19 novembre 2021 portant constatation de désignation et d'élection des membres de la formation permanents de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

[2] Voir Annexe 1

Chapitre I. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

1.1. Planification stratégique

Les missions confiées à la CENI selon l'article 38 de la Loi n° 2015 – 020 du 19 Octobre 2015 requièrent la disponibilité d'une planification stratégique. La planification stratégique est un outil destiné à :

(i) clarifier les objectifs de chaque action, en estimant la pertinence, et évaluer le progrès réalisé par rapport aux objectifs fixés,
(ii) aider le Bureau Permanent à prendre des décisions éclairées basées sur des informations factuelles,
(iii) effectuer le pilotage des activités de la CENI à travers des chronogrammes définis et validés en Assemblée Générale,
(iv) suivre annuellement l'exécution des Budgets de Programme relatifs au Plan Opérationnel établi.
(v) appuyer la mise en œuvre des stratégies liées aux diverses opérations dans le processus électoral (Encadrement juridique des élections, Fiabilisation des listes électorales par les RALE et la refonte des listes électorales, Stratégie d'éducation et de sensibilisation électorales, Stratégie de communication).

A cet effet, les nouveaux membres du Bureau Permanent appuyés par le Secrétariat Exécutif ont élaboré des « Documents de planification stratégique », tels que :

(i) le Plan de Travail Pluriannuel (PTP) 2022 – 2027 de la CENI, et
(ii) le Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 de la CENI

1.1.1. Plan de Travail Pluriannuel (PTP) 2022 – 2027 de la CENI

(i) PTP coïncidant avec la période du mandat des nouveaux membres du Bureau Permanent (2022 – 2027)
(ii) finalisé et validé lors de l'atelier de travail du 21 au 23 février 2022 au NOVOTEL Antananarivo avec l'appui financier du PNUD.

La structure générale du PTP de la CENI est la suivante :

A. <u>La Vision de la CENI pour la période 2022 – 2027</u> : « Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement *(Zotram-pifidianana tsara omana, azo antoka, andraisan'ny rehetra anjara, antoky ny fitoniana sy filaminana)* »
B. <u>Les Programmes</u>
   Programme 1 : Administration et coordination
   Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral
   Programme 3 : Communication, Éducation et sensibilisation électorales
C. <u>Les Actions</u> constituantes de chaque programme sont définies par :
   - Un (ou des) objectif(s),
   - Des résultats attendus,
   - Des indicateurs de résultats, et
   - Des activités
D. <u>Les Activités</u>

Chaque action se décompose en plusieurs activités relatives à la réalisation du programme, qui peuvent s'éclater en sous activités qui, à leur tour, peuvent se décliner en des tâches.

Les détails du PTP 2022 – 2027 de la CENI ainsi que les grandes lignes des activités par programme sont disponibles et peuvent être consultés dans le *Site Web* de la CENI. La disponibilité de ce PTP permettra de :

(i) guider les directions opérationnelles du Secrétariat exécutif ainsi que les démembrements dans la gestion et la mise en œuvre des activités, et
(ii) harmoniser les interventions des acteurs et des partenaires techniques et financiers dans les appuis au processus électoral malagasy.

1.1.2. Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 de la CENI

Le Plan de Travail Annuel est un plan opérationnel qui est la déclinaison annuelle du PTP et ayant la même structure que celui-ci. Il est soutenu par des chronogrammes et des budgets bien établis avec des stratégies claires liées aux diverses opérations électorales de l'année. Le PTA 2022 de la CENI a été validé par l'Assemblée Générale du Bureau Permanent le 06 janvier 2022. Le coût estimatif total prévu pour le PTA 2022 de la CENI est évalué à *67 668 653 090 Ariary*.
(i) Coordonnateur des programmes : Le Secrétaire Exécutif National
(ii) Responsables de chaque programme : Les Directeurs centraux

Analyse du coût et financement du PTA 2022

(i) Crédit alloué dans la LFI 2022 : *12 228 605 000 Ariary* ;
(ii) Crédit non utilisé en 2021 : *894 512 000 Ariary* accordés pour la supervision de la RALE 2021–2022, la préparation de la refonte totale des listes électorales et les locations de véhicules pour les nouveaux membres du Bureau Permanent ; et
(iii) Crédit alloué pour les activités de la Refonte en 2022 : *27 781 150 137 Ariary*

Tout compte fait, le crédit octroyé à la CENI pour l'année 2022 est de *40 904 267 137 Ariary*, soit *60,44%* du coût estimatif de son PTA.

Cependant de grandes activités comme entre autres : la RALE 2021 – 2022, la Refonte des listes électorales, l'actualisation des stratégies de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales, ainsi que les différentes cadres de concertation (national, provincial, régional, et au sein des districts) avec les acteurs ont été réalisées avec succès.

1.2. Activités préélectorales

L'année 2022 est consacrée à réaliser toutes les activités en phase préparatoire des élections. Deux activités principales relatives aux opérations préélectorales ont été ainsi inscrites dans le PTA de la CENI. Il s'agit de :
(i) la fiabilisation des listes électorales constituée par : (i) la finalisation des opérations de la RALE session 2021-2022, ensuite (ii) la mise en œuvre de la Refonte totale des listes électorales et du registre électoral national qui sera poursuivie jusqu'en début juin 2023 ;
(ii) la préparation des élections présidentielles de 2023 et des élections communales et municipales.

1.2.1. Fiabilisation des listes électorales

1.2.1.1. Finalisation des opérations de la RALE 2021 – 2022

Description
(i) Obligations légales de la CENI, nonobstant la prévision de la refonte totale des listes électorales et du registre électoral national en 2022 ;
(ii) Listes électorales arrêtées définitivement le 15 mai 2022 dans le respect des normes et des procédures ;
(iii) Résultats de la RALE 2021 – 2022 dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Résultats de la RALE 2021 – 2022

Electeurs au 15 mai 2021	Electeurs avant traitement des doublons en 2022	Doublons supprimés RALE 2022	Additions 2022	Retranchements 2022	Electeurs au 15 mai 2022	Taux d'augmentation
10 512 419	10 770 379	20 445	500 829	263 314	10 749 934	2,26%

Source : DSINT/CENI 20222

Constats :
(i) Besoin de renforcement du système de suivi de la mise en œuvre des opérations ; et
(ii) Convocations des assemblées générales des fokonolona à l'occasion de l'ouverture de la RALE effectives pour la première fois dans la quasi-totalité des circonscriptions ;
(iii) Matériels livrés bien avant le début des opérations, à savoir dès le 23 novembre 2021 ;
(iv) Transcriptions des données collectées ont été différées pour certaines localités à cause du retard de livraison des imprimés ; et
(v) Normalisation[3] des bureaux de vote reportée après la refonte totale des listes électorales

En matière de Gestion des bases de données de la RALE,
(i) Améliorations apportées à l'application SIGLE (Système Informatisé pour la Gestion des Listes électorales) utilisée pour la gestion des listes électorales ;
(ii) Blocage des nouveaux électeurs ayant le même numéro de Carte Nationale d'Identité (CNI) qu'un électeur déjà enregistré dans la base, sans l'existence d'une pièce justificative telle que la photocopie de la CNI ou l'attestation du Chef Fokontany ou la photocopie du primata récupérée au niveau des Communes ou Districts ayant établi ces CNI ;
- ✓ Consultation à travers le *Site web* de la CENI maintenue car c'est un moyen efficace pour que chaque électeur puisse vérifier, après chaque arrêtage : son inscription dans la liste électorale, et l'exactitude des informations le concernant

Les principales difficultés rencontrées :
(i) les informations sur « l'état civil » des électeurs dans les carnets de recensement contiennent beaucoup d'erreurs et des informations soit imprécises, soit manquantes ;
(ii) l'existence de plusieurs CNI ayant des numéros identiques ;
(iii) la mauvaise gestion par les responsables des Fokontany du mouvement migratoire au sein de leur localité ;
(iv) le retard ou même l'inachèvement de la mise à jour périodique du cahier de recensement de la population au niveau des Fokontany ;
(v) la coupure fréquente ou l'inexistence d'électricité dans certains Districts.

Recommandations et perspectives :
(i) Doter de matériels adéquats les CID et former le personnel technique de la DSI ainsi que les Chefs CID pour renforcer leur compétence et leur capacité technique,
(ii) Avoir des audits bien avant les élections,
Etablir une connexion (internet ou autre) permanente entre la CENI et ses Démembrements.

1.2.1.2. Refonte totale des listes électorales et du Registre électoral national

Description
(i) Obligations légales conformément aux dispositions des articles 11 et 43 alinéa 2 de la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 et en exécution du Décret n°2022-667 en date 11 mai 2022 ;

[3] Normalisation : selon l'article 125 de la Loi Organique n°2018-008 du 11 mai 2018.

(ii) Chronogramme :
- ✓ Préparations : logistique, matérielle, opérationnelle et en ressources humaines à partir du 11 mai 2022,
- ✓ Début de l'enrôlement des électeurs : 1er octobre 2022,
- ✓ Arrêtage provisoire des listes électorales : 14 mars 2023,
- ✓ Fin des opérations de la refonte : 10 juin 2023,

(iii) Trois procédés d'enrôlement appelés modes opératoires classiques :
- ✓ visites de ménages effectuées par les agents recenseurs (AR) et les membres de la Commission Locale de Recensement des Electeurs (CLRE) : 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022, mais prolongée jusqu'au 31 janvier 2023,
- ✓ inscription directement auprès du Fokontany, jusqu'à la fin de la période d'établissement des listes électorales et du Registre électoral national,
- ✓ enrôlement des nouveaux titulaires de CNI remplissant les conditions d'être électeur à l'issue de l'opération de jugement supplétif (JSAN) et de l'opération CNI

(iv) Modes opératoires spécifiques et complémentaires : enrôlement des étudiants au sein des campus universitaires, des détenus qui ne sont pas privés de leur droit politique au sein des prisons, et des électeurs ayant quitté leurs foyers pour travailler dans des zones de productions ou des carrières minières pendant la période de la refonte

Activités réalisées au titre de l'année 2022

(i) Impression des Fiches Individuelles de Recensement des Electeurs (FIRE) et des guides pour les intervenants,
(ii) Acquisition des fournitures et matériels pour la refonte : Autres imprimés, tablettes, ordinateurs, mobiliers, etc…,
(iii) Recrutement des intervenants : 3 membres des CLRE par Fokontany et 5000 agents recenseurs,
(iv) Transport et déploiement des fournitures et matériels,
(v) Renforcement des capacités des 64.179 intervenants par des sessions de formations en cascade :
- ✓ Central : CENI – CEP/SPP – CER/SPR (Formateurs centraux et régionaux),
- ✓ District : CED/CA/CID – CEC (Formateurs locaux),
- ✓ Membres des CLRE par Fokontany et Agents Recenseurs

(vi) Opérations de recensement proprement dit (processus encore en cours)

Mesures d'accompagnement

(i) Suivis périodiques et supervision des recensements par des missions de descentes sur terrain et suivis à distance (BP, Secrétariat Exécutif National, CEP, CER et CED)[4] ;
(ii) Appui à l'acheminement des carnets de recensement remplis par les CLRE (de CEC vers CED), le cas échéant ;
(iii) Organisation des ateliers des tables rondes avec les parties prenantes aux élections (Partis politiques, OSC, Médias) au niveau national, provincial et régional
(iv) Opérations de ratissage qui consiste à reprendre les visites des ménages pour les Districts et Quartiers qui déclarent avoir visité tous les ménages mais dont les objectifs sont encore loin d'être atteints

Gestion des bases de données de la Refonte

(i) Acquisition de 5000 tablettes à utiliser pour activer le recensement des électeurs au niveau des Communes situées aux environs des chefs-lieux des districts ;
(ii) présentation des applications aux techniciens des parties prenantes (Partis politiques et OSC) le 26 septembre 2022, pour validation

[4] Voir Annexe 4

Photo 1: Séance de présentation des applications aux parties prenantes

Source : DSINT/CENI 2022, 26 septembre 2022

(iii) Traitement des données : saisie, traitement des anomalies, suppression des inscriptions multiples, consolidation des bases de données, traitement des doublons au niveau national

Résultats au 31 décembre 2022

(i) Electeurs recensés dans les carnets

Tableau 2: Nombre d'électeurs recensés au niveau de chaque Province le 30 décembre 2022

PROVINCE	Carnets envoyés	Carnets remontés	Electeurs recensés	Objectif à atteindre	Pourcentage de réalisation
ANTANANARIVO	185 676	103 683	2 586 372	4 596 461	56,27%
ANTSIRANANA	39 359	21 176	530 188	982 093	53,99%
FIANARANTSOA	96 650	58 750	1 462 225	2 441 253	59,90%
MAHAJANGA	61 252	37 718	855 345	1 538 203	55,61%
TOAMASINA	81 285	47 756	1 192 266	2 029 146	58,76%
TOLIARA	77 756	46 717	1 164 554	2 005 850	58,06%
MADAGASCAR	**541 978**	**374 550**	**7 790 950**	**13 593 006**	**57,32%**

Source : DSINT/CENI 2022

(ii) Electeurs dans la base de données en fin décembre 2022

Tableau 3: Evolution du nombre d'électeurs dans la base entre le 31 octobre au 31 décembre 2022

Objectif	Electeurs au 31 oct 2022	Electeurs au 30 nov 2022	Electeurs au 31 déc 2022	Taux de réalisation par rapport à l'objectif
13 500 000	400 912	2 656 777	5 791 427	42,61%

Source : DSINT/CENI au 31 décembre 2022

Difficultés rencontrées

(i) Livraison tardive des carnets et des imprimés, des tablettes et des matériels informatiques due à la complexité des procédures de passation des marchés ;
(ii) Hésitation des électeurs à s'inscrire sur la liste électorale au début du recensement ;
(iii) Insécurité dans certaines localités ;

(iv) Difficultés de la remontée des carnets dans les zones enclavées ;
(v) Absence des électeurs dans leur foyer lors des passages des agents recenseurs ;
(vi) Eloignement des Fokontany objet des visites de ménages des agents recenseurs ;
(vii) Coupures plus que fréquentes d'électricité dans certains Districts retardant les saisies des données ;
(viii) Erreurs des informations sur l'état civil des électeurs causant parfois des complications lors du contrôle de validité du logiciel ;
(ix) Existence d'électeurs possédant le même numéro de CNI qui ne permet pas de réaliser le dédoublonnage.

Mesures prises
(i) Recrutement d'opérateurs de saisie équipés d'ordinateur portable face à la livraison tardive des matériels informatiques ;
(ii) Utilisation des numéros de série pour distinguer les électeurs ayant les numéros de CNI identiques ;
(iii) Combinaison de plusieurs champs pour identifier les doublons.

Perspectives
(i) Mise en ligne de l'application web de consultation des inscriptions sur la liste électorale ;
(ii) Conception et développement de l'application Android (Mobil) de consultation et de réclamation sur appareil téléphonique des inscriptions sur la liste électorale, téléchargeable sur Play Store et Google Store ; et
(iii) Mise en place de la consultation des inscriptions sur les listes électorales par SMS mobile.

1.2.2. Préparation des élections

1.2.2.1. Elections présidentielles

Constat
(i) Fin du mandat du Président de la République en exercice : 19 janvier 2024 ;
(ii) Article 47, alinéa 1 de la Constitution disposant que les élections présidentielles devront avoir lieu trente (30) jours au moins, et soixante (60) jours au plus, avant l'expiration du mandat du Président en exercice ;
(iii) Ainsi, la CENI se prépare pour l'organisation des élections présidentielles en 2023.

Réalisations
(i) Calendrier des élections présidentielles et chronogramme des opérations y afférentes en cours de conception ;
(ii) Budget déjà finalisé en vue d'une négociation avec le Gouvernement ;
(iii) Rencontre avec les Partenaires Techniques et Financiers pour des séances d'informations sur les grandes lignes de l'organisation et du budget des élections présidentielles de 2023.

1.2.2.2. Elections communales et municipales

(i) La CENI se prépare déjà pour l'organisation de ces élections dont les préparatifs devraient être entamés en 2023 ;
(ii) Le budget et le calendrier ainsi que le chronogramme des opérations y afférentes sont en cours de finalisation.

1.3. Collaboration avec les parties prenantes aux élections dans la mise en œuvre du processus électoral

Cette partie met en exergue le partenariat avec les parties prenantes aux élections, tant nationaux qu'internationaux dans la mise en œuvre des activités liées au processus électoral.

1.3.1. Partenariat avec les acteurs nationaux

Les principaux acteurs nationaux sont : (i) les partis politiques, (ii) les OSC, (iii) le secteur privé, les médias, (iv) les administrations publiques qui apportent leurs appuis à la CENI dans le processus électoral, et (v) les forces de sécurité et de défense.

1.3.1.1. Les Partis politiques, les OSC, le secteur privé et les Médias

Au titre de l'année 2022, le partenariat avec les Partis Politiques, les OSC, les groupements patronaux, les Syndicats des travailleurs et les Médias a été axé sur leur sensibilisation à jouer leurs rôles en matière de :

- ✓ Éducation civique et politique ;
- ✓ Sensibilisation des citoyens pour l'enrôlement (art 2 al 2 de la Loi 2011-012 relative aux partis politiques) ;
- ✓ Relais dans la sensibilisation et dans l'éducation électorale ; et
- ✓ Informations à l'endroit du public sur le processus de la Refonte.

Ces activités ont été réalisées sous forme de cadres de concertation, de séances d'information et d'échange, et de tables rondes. Quelques détails sur ces activités sont présentés dans l'Annexe 5.

1.3.1.2. Les Administrations publiques et les Forces de Défense et de Sécurité

Les Départements administratifs publics et les éléments des Forces de Défense et de Sécurité sont aussi des partenaires qui soutiennent la CENI dans la mise en œuvre des : modes opératoires spécifiques de la Refonte des listes électorales ; et des opérations de sensibilisation et de recensement.

Concernant les autres Administrations publiques, on peut citer la collaboration active avec le Ministère de la Justice (MinJus), le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) et enfin, le Ministère de la Communication et de la Culture (MCC).

1.3.2. Coopérations et relations internationales

La CENI poursuit les coopérations et les relations avec les Partenaires Techniques et Financiers, les organisations internationales (continentales, régionales et sous régionales), et, les réseaux de compétences électorales qui ont apporté leurs appuis dans la promotion de la bonne gouvernance électorale. Pour l'année 2022, ces appuis ont consisté essentiellement sur l'assistance électorale et sur le renforcement des compétences des dirigeants et cadres de la CENI en expertise et en gouvernance électorales.

En matière d'assistance électorale, des appuis ponctuels ont été apportés par les PTF dans le cadre des activités qui contribuent à atteindre les objectifs globaux en matière de gouvernance, de l'état de droit et de stabilité. A ce titre, des visites de courtoisie se sont enchaînées, suivies de séances de travail auprès du Président de la CENI et des membres du Bureau Permanent par les Ambassadeurs et/ou les Représentants résidents des PTF. Il s'agit notamment du Système des Nations-Unies, de l'Union Européenne, du PNUD, de l'Union Africaine, de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, de la Suisse,

du Japon, de la France, de la Fédération de Russie, de l'OIF, de la COI, du FES, de l'EISA et de l'ECES. Sur la base des besoins exprimés par la CENI, des activités réalisées à l'issue de ces échanges sont présentées dans l'Annexe 5.

En outre, dans le cadre de la coopération internationale, les partenaires internationaux ont toujours soutenu la CENI par le renforcement des compétences de ses dirigeants et de ses cadres en matière d'expertise et de gouvernance électorales. Ceci a été réalisé, soit par : (i) des formations, (ii) des missions de visites et des observations à l'extérieur, (ii) des réunions d'échange et de partage en présentiel ou à distance. L'Annexe 6 montre les activités réalisées à ce titre.

1.4. Communication, éducation et sensibilisation électorales

Depuis la mise en place du nouveau Bureau Permanent de la CENI, les activités en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales pour l'année 2022 ont été axées sur quatre principaux volets.

1.4.1. Organisation des ateliers provinciaux

Six ans après la mise en œuvre des deux stratégies, dont la « Stratégie globale de communication institutionnelle » et la « Stratégie nationale d'éducation et de sensibilisation électorales » élaborées par la CENI en 2016 ; celles-ci ont nécessité une révision et une actualisation. Dans cette optique, la CENI a organisé des ateliers au niveau de chaque Chef-lieu de province en vue de :

(i) vulgariser aux acteurs son PTP 2022-2027 et d'en profiter pour actualiser ces deux stratégies,
(ii) permettre l'adhésion des parties prenantes telles que les OSC et les Médias à la vision de la CENI et au processus électoral.

Ces ateliers ont été organisés entre la période du 27 juillet au 30 août 2022, dont les participants sont les représentants des OSC et des Médias au niveau des Provinces, ainsi que les représentants des démembrements de la CENI. Ils ont permis d'aborder les points suivants :

(i) l'évaluation de la mise en œuvre des deux stratégies existantes ;
(ii) le recueil de toutes les recommandations par les parties prenantes et les démembrements de la CENI, afin d'améliorer les deux stratégies ; et
(iii) la sensibilisation des OSC et des Médias pour être des relais dans la mise en œuvre de son PTP et dans la mise en œuvre des stratégies actualisées.

A l'issue de ces ateliers, les résultats sont les suivants :

(i) Connaissance de la vision, de ses objectifs et des activités correspondantes de la CENI au titre de ce nouveau mandat ;
(ii) une compréhension commune sur le mode opératoire de la CENI en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales ;
(iii) la mise en place d'un système permettant aux OSC et aux médias de relayer et de vulgariser les messages véhiculés par la CENI issus des ateliers ;
(iv) deux Documents de stratégies de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales incluant les recommandations des participants en cours d'actualisation.

1.4.2. Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation électorales

En Septembre 2022, un atelier ayant pour thème « Renforcement des capacités des Organes de Gestion des Elections (OGE) » a été initié par les experts de la COI, afin d'appuyer toutes les OGE de l'Océan Indien. Cet atelier a été non seulement :

(i) un partage d'expériences,
(ii) un atelier d'accompagnement de la CENI pour l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation électorales durant le mandat du nouveau Bureau Permanent.

En outre, des experts du projet GPS (Gouvernance Paix et Stabilité), dont Monsieur Gorka Gamarra, expert en Gouvernance, et Monsieur Kader Barry, expert en « renforcement des capacités des OGE », ont organisé une réunion d"échange et de partage focalisée sur le thème : « la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'éducation civique et électorale » du 21 au 23 septembre 2022 à l'Hotel Colbert Antananarivo, qui a permis à la CENI d'améliorer la méthodologie de conception desdits documents de stratégie.

1.4.3. Communication et sensibilisation pendant la Refonte totale des listes des électeurs et du Registre électoral national

Afin de permettre à tous les citoyens électeurs d'être enrôlés pendant la Refonte totale des listes des électeurs et du Registre électoral national, la CENI n'a pas négligé les efforts liés à la communication et à la sensibilisation. De ce fait, elle a utilisé tous les canaux de communication disponibles afin de s'adresser à un plus large public, à savoir les *médias classiques*, les *médias sociaux* ainsi que les *moyens hors médias*.

Les *médias classiques* sont constitués par la presse écrite et les stations audiovisuelles. En ce qui concerne les *médias sociaux*, comme les réseaux sociaux sont actuellement un des canaux inévitables pour communiquer avec toutes les catégories de citoyens, la CENI a donné plus de considération à cette catégorie de canal dans sa stratégie de communication pendant la refonte. En effet, elle a beaucoup investi dans la dynamisation et l'enrichissement par des actions de communication et de sensibilisation électorales sa page Facebook. Pour les activités de *communication hors médias*, la CENI a jugé bon de participer à des événements organisés par les parties prenantes aux élections et aux séminaires des OSC pour assurer plus de visibilité à son image.

Dans le dessein d'améliorer la qualité de sa production photographique et audiovisuelle, la CENI a procédé à l'aménagement d'un studio multimédia. De même, l'acquisition d'un appareil photo a facilité la couverture photos et vidéos de tous les événements relatifs à la refonte. D'autres activités ont été également assurées telles que :
(i) la conception des maquettes et des supports de communication et de sensibilisation : badges du personnel, banderoles, Roll-up, affiches, flyers, dépliant, etc.
(ii) la prise en charge des activités de communication lors des ateliers et des missions de sensibilisation et de supervision de la refonte

1.4.4. Appui et veille stratégique

A partir de l'année 2022, la réorganisation au sein de la CENI a entrainé la dénomination de l'ancien Service des Monitoring Média en « Service d'Appui et de veille stratégique ». Ce service s'est fixé deux principaux objectifs :
(i) le recensement exhaustif des informations liées à la CENI et à ses activités, et
(ii) la modélisation de l'environnement informationnel de la CENI

Pour atteindre ces deux objectifs, le service a adopté une nouvelle méthodologie de veille médias multiplateforme en deux points :
(i) la déconstruction analytique des informations à charges liées à la CENI et à ses activités, et
(ii) le monitoring systématique des publications des groupes et des personnalités à vocation politique et à forte capacité de mobilisation.

Pour augmenter la productivité en matière d'appui et de veille stratégique, la CENI a renforcé le service par des ressources humaines, ainsi que des moyens matériels par l'acquisition des outils suivants : 1 Poste télévision, 8 casques audio, et 1 Poste radio. Avec ces moyens et à travers le service, la CENI a pu réaliser les activités suivantes :

(i) des revues de presse quotidiennes,
(ii) des fiches monitoring quotidiens des informations télévisées liées à la CENI et à la situation politique en général,
(iii) des fiches monitoring quotidiens des réseaux sociaux, notamment Facebook, et
(iv) des rapports hebdomadaires axés sur la modélisation de l'environnement informationnel de la CENI.

Cependant la principale difficulté du service réside dans la mauvaise qualité de la connexion internet impactant sur la célérité du traitement des informations.

Chapitre II. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2.1. Gestion des ressources humaines

La réussite et l'atteinte des objectifs préalablement fixés par la CENI dépendent largement de l'efficacité et du professionnalisme de l'ensemble de ses ressources humaines. Elles sont constituées par le personnel permanent et le personnel non permanent au niveau central et au niveau des démembrements. Conformément à l'article 55 de la Loi sus citée, l'élection des membres du Bureau Permanent (BP) a eu lieu le lundi 6 décembre 2021, et la passation de pouvoir entre le Président sortant et le Président entrant s'est faite le 09 décembre 2021. Depuis leur mise en place, le nouveau BP a apporté des innovations au sein de l'organisation opérationnelle de la CENI.

2.1.1. Les ressources humaines au niveau central

Au niveau central, les ressources humaines de la CENI se répartissent entre :
(i) l'organe délibérant constitué par les membres du BP, et
(ii) la structure exécutive formée par le Secrétariat Exécutif National et son personnel.

2.1.1.1. Organisation opérationnelle au sein du Bureau Permanent

A titre de rappel, suivant l'article 55 de la Loi 2015-020, la CENI est administrée par un Bureau Permanent composée de **neuf (09) membres** dont : (i) Un Président, (i) Trois Vice-Présidents, (iii) Deux Rapporteurs, et (iv) Trois Conseillers, tous appelés « Commissaires Electoraux Nationaux ou CEN ».

Dans l'accomplissement de leurs tâches, chaque membre du BP est appuyé par des membres de Cabinet. Ils sont à la date du 31 décembre 2022 au nombre de **72**, dont un Directeur de Cabinet rattaché directement au Président de la CENI. Les attributions et le fonctionnement des Cabinets sont déterminés par décision du Président de la CENI après délibération du BP. En outre, la Direction de la Protection et de la Sécurité (DPS) est actuellement rattachée au Président de la CENI.

2.1.1.2. Organisation opérationnelle au sein du Secrétariat Exécutif National

L'organigramme, ainsi que les effectifs du personnel du Secrétariat Exécutif National ont été fixés par la Délibération n°023/CENI/D/2022 du 07 septembre 2022 fixant l'organisation et les attributions du Secrétariat Exécutif National de la CENI. Ainsi, l'organigramme en 2022 du Secrétariat Exécutif National est schématisé dans l'Annexe 8. L'effectif du personnel travaillant au sein du SEN se présente comme suit :

(i) Au total, composé de 215 cadres et agents d'exécution se répartissant :
- ✓ <u>En genre</u> : **87 femmes et 128 hommes**
- ✓ <u>Sur le plan statutaire</u> : **41 agents de l'Etat** mis à disposition et **174 contractuels** soumis au Code du travail,
- ✓ <u>Sur le plan fonctionnel</u> :
  - **12 cadres supérieurs** dont : 1 Secrétaire Exécutif National, 1 Secrétaire Exécutif National Adjoint, 8 Directeurs Centraux, 1 Délégué du Contrôle Financier, et 1 Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP),
  - **125 cadres intermédiaires** dont : 21 Chefs de Service, 02 Agents de la DCF ayant rang de chef de Service, 02 Agents du MEF ayant rang de chef de Service, 97 Assistants, et 03 Agents de la DCF ayant rang d'Assistant,

- **78 agents d'exécution** comprenant des : secrétaires, chauffeurs, mécaniciens, coursiers et femmes de ménage ; et

(ii) 89 agents de sécurité composés de militaires, gendarmes et policiers au sein de la DPS assurant la sécurité du Site et du personnel de la CENI

Le Secrétariat Exécutif est constitué par sept (7) Directions techniques et Une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) qui a un rang de Directeur. En 2022, des nouvelles directions et des nouveaux services ont été créés, et quelques changements de dénomination ont été adoptés :

Directions nouvellement créées :

(i) La Direction des Etudes et des Affaires Juridiques (DEAJ),
(ii) La Direction des Ressources Humaines (DRH), et
(iii) Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).

Directions ayant changé de dénomination :

(i) Direction des Opérations Electorales et Référendaires (DOER)
(ii) Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF)
(iii) Direction du Système d'information et des Nouvelles Technologies (DSINT)
(iv) Direction de la Planification, de la Formation et du Suivi-Evaluation (DPFSE)

Nouveaux Services créés :

(i) Service du Suivi – Evaluation et du Reporting (SSER) rattaché à la DPFSE
(ii) Service de l'Appui et de Veille Stratégique (SAVS) remplaçant le Service des Monitoring des Médias rattaché à la DCESE
(iii) Service de la Documentation et des Archives (SDA) rattaché à la DEAJ
(iv) Unité de Gestion des Passations des Marchés publics (UGPM) rattachée à la PRMP

La composition du Secrétariat Exécutif National avec les membres du Staff technique ainsi que les deux Directions rattachées directement au Président de la CENI sont présentées en Annexe 9.

2.1.2. Les ressources humaines au niveau des démembrements

La CENI est représentée au niveau des Provinces, des Régions, des Districts et des Communes par ses démembrements dénommés respectivement : (i) la Commission Electorale Provinciale (CEP) ; (ii) la Commission Electorale Régionale (CER) ; (iii) la Commission Electorale de District (CED) ; (iv) la Commission Electorale Communale (CEC). Ils sont des organes collégiaux. Ils élisent en leur sein un Président, un Vice-président et un Rapporteur pour chaque niveau de démembrement.

L'exécution des travaux au niveau des Fokontany pendant les opérations de recensement est assurée par des commissions appelées « Commission Locale de Recensement des Electeurs ». Elles sont composées de : (i) Un Président qui est l'Agent Electoral, (ii) le Chef de Fokontany, et (iii) Un membre.

Chacune des commissions électorales locales, est appuyée d'une structure permanente dans l'exercice de leurs attributions : (i) Le Secrétariat Permanent Provincial (SPP), pour la CEP, (ii) Le Secrétariat Permanent Régional (SPR) pour la CER, et (iii) L'Antenne de District pour la CED. Le personnel de chaque antenne de District comprend par ailleurs un Chef de Centre Informatique de District (CID) qui est un technicien en informatique sous contrat avec la CENI

Les ressources humaines au niveau des démembrements sont composées de personnel permanent et non permanent. Les membres des Commissions électorales territoriales constituent le

personnel non permanent, tandis que le personnel permanent est formé par les Secrétaires Permanents (Provinciaux et Régionaux), les Chefs d'Antenne, et les Chefs CID.

Au 31 décembre 2022, l'effectif du ***personnel non permanent*** des démembrements est de **594** au niveau des CEP, CER, CED, et des Structures d'Appui, et **5058** au niveau des CEC. Et l'effectif total du **personnel permanent** est de **261**.au niveau des CEP, CER, et CED. Le Tableau en Annexe 10 expose la répartition par niveau de ces catégories de personnel.

Difficultés rencontrées

(i) Insuffisance de budget pour recruter du personnel spécialiste, par exemple : Ingénieur statisticien démographe, Informaticien spécialiste en Procédé Assisté par Ordinateur (PAO) ;
(ii) Indisponibilité à temps plein de certains agents du personnel permanent (SPP ou SPR ou CA) au niveau des démembrements à cause de leurs fonctions cumulées avec celles des Services déconcentrés de l'Etat ;
(iii) Rupture fréquente des stocks en médicaments au sein du Service Médico-Social (SMS) due à l'insuffisance du budget alloué

Recommandations

(i) Dotation de postes budgétaires propres à la CENI,
(ii) Adoption d'une convention de prestation de service avec des hôpitaux et autres grossistes de médicaments,
(iii) Augmentation du budget alloué aux achats de médicaments et aux prises en charge.

2.2. Infrastructures, matériels et équipements

2.2.1. Infrastructures

Malgré les aménagements entrepris depuis 2010, les infrastructures au niveau du siège de la CENI ne sont pas encore appropriées pour les activités d'organisation des élections, et le personnel manque d'espace de travail suffisant. La conservation des archives des élections au niveau central et au niveau des démembrements génère une charge locative en plus. A noter que ces documents strictement confidentiels doivent être entreposés en périmètre classé zone rouge. De plus, la plupart des démembrements de la CENI se trouvent dans des situations logistiques désolantes. En effet, les bureaux des CEP, des CER et des CED sont pour la plupart installés dans des locaux appartenant aux services déconcentrés de l'Etat ou des collectivités locales. D'autres vont même jusqu'à louer une ou quelques pièces dans des maisons d'habitations privées.

La CENI travaille jusqu'à présent dans une situation indigne d'une institution notoire et indépendante. Ce qui a fait en sorte que le personnel, tant au niveau central qu'au niveau des démembrements, s'est contenté du peu qu'il dispose pour s'en sortir lors des opérations électorales.

2.2.2. Matériels et équipements

Dans le cadre de l'appui aux opérations de la Refonte totale des listes électorales et du Registre électoral national, de nouveaux équipements ont été acquis tant au niveau central qu'au niveau des démembrements au titre de l'année 2022, dont les détails sont donnés en Annexe 11.

A titre d'exemple, compte tenu de la vétusté du matériel de refroidissement pour les serveurs informatiques au sein de la DSINT, l'acquisition de deux climatiseurs pour porter renfort aux anciens appareils, et des testeurs de câbles pour équiper les outils a été aussi effectuée.

L'Etat a fait une dotation directe de neuf (09) véhicules de type station wagon, affectés aux membres du Bureau Permanent de la CENI. Et le PNUD a fait un don de smartphones, destinés à équiper les agents du Siège et ceux des démembrements de la CENI, via son Projet intitulé « Renforcement de la Gouvernance Démocratique dans un contexte préélectoral à Madagascar ».

2.3. Gestion des ressources financières

L'autonomie financière de la CENI n'est pas encore identique à celle des autres pays de la Communauté Africaine. Elle est régie par des procédures de gestion financière identiques à celles des départements ministériels.

2.3.1. Mise en place de l'UGPM

Tout d'abord, en application des dispositions de l'article 5 de la Loi n° 2004 – 009 du 26 juillet 2004 portant code des marchés publics, pour l'exécution de ses opérations financières, une Unité de Gestion de la Passation des Marchés (UGPM) a été créée au sein de la CENI. L'UGPM intervient tout au long du processus depuis la conception du document d'appel d'offres jusqu'à l'attribution, voire l'exécution du marché.

En tant que structures d'appui, l'UGPM est placée sous la responsabilité d'une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP). Ce dernier a rang de Directeur, et travaille côte à côte avec la Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières (DPBAF) sous la supervision du Secrétaire Exécutif National.

2.3.2. Ressources financières disponibles pour les activités de 2022 de la CENI

Les ressources financières provenant de l'Etat malagasy constituent la principale source de financement des activités de la CENI en 2022. Ces allocations varient suivant les activités entreprises par l'organe et en fonction des aléas rencontrés, comme le transfert d'un crédit complémentaire de 894 512 000Ar suivant la Lettre n°1609-2021-MEF/SG/DGFAG/DB/SSSA/si du 13 décembre 2021.

De plus, suite à la requête de la CENI et à l'initiative du Gouvernement, des crédits d'investissement complémentaires destinés aux constructions et réhabilitations de bâtiments administratifs, et à l'organisation de la Refonte totale des listes électorales et du Registre électoral national sont inscrits au titre de la Loi des Finances Rectificative pour un total de 43 510 601 000 Ar. Les détails de ces crédits sont contenus dans l'Annexe 12, et se répartissent suivant le Graphe 1 ci-dessous.

Ces crédits ont couvert :

(i) la totalité des frais de fonctionnement annuel et les dépenses rattachées à la RALE 2021 – 2022 ; et
(ii) l'ensemble du budget d'investissement et les charges requises pour la gestion des opérations de la refonte.

Graphe 1 : Financement par activité

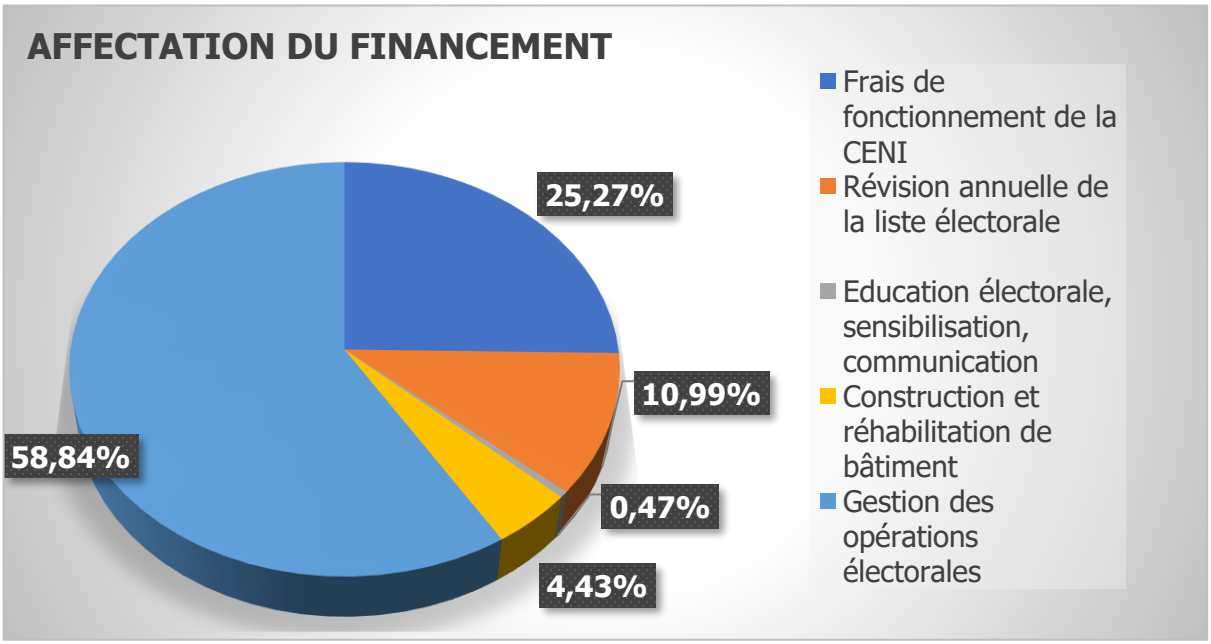

Source : DPBAF/CENI 2022

Représentant 58,84% de son budget, la Refonte totale des listes électorales et du Registre électoral national est l'activité principale de la CENI pendant l'année 2022.

2.3.3. Dépenses réalisées en 2022

Destiné à supporter les charges permanentes pour le fonctionnement, y compris ceux des démembrements, le budget de la CENI est financé intégralement sur les ressources provenant de l'Etat malagasy en 2022.
Les détails de ces dépenses par activité sont présentés dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4: Répartition des Dépenses par Activité (en millier Ariary)

Activités	Financement	Réalisations	%
Frais de fonctionnement de la CENI*	10 995 505	10 911 182	25,62%
Révision annuelle de la liste électorale (RALE)	4 780 590	4 751 653	11,16%
Education électorale, sensibilisation, communication	204 750	204 292	0,48%
Construction et réhabilitation de bâtiments, équipement de la CENI	1 926 700	1 308 080	3,07%
Gestion des opérations électorales :			
Refonte totale des listes électorales	25 603 056	25 418 293	59,68%
Total	**43 510 601**	**42 593 500**	**100,00%**

* Y compris dépenses des démembrements

Les dépenses par poste et par programme sur financement du Budget de l'Etat (RPI) sont présentées dans le Tableau 5 ci-dessous

Tableau 5: Répartition des Dépenses de 2022 par Poste et par Programme - Financement : RPI (en milliers d'Ariary)

POSTE		PROG 060 ADMINISTRATION ET COORDINATION	PROG 126 MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL	PROG 825 EDUCATION ELECTORALE ET COMMUNICATION	TOUS PROGRAMMES	%
	INVESTISSEMENT	**1 308 080**	**25 418 293**	**0**	**26 726 373**	**62,75%**
23	Immobilisations incorporelles	0	1 112 805	0	1 112 805	2,61%
24	Immobilisations corporelles	1 308 080	7 333 868	0	8 641 948	20,29%
23	Frais de pré-exploitation	0	16 971 620	0	16 971 620	39,85%
	FONCTIONNEMENT	**10 911 182**	**4 751 653**	**204 292**	**15 867 127**	**37,25%**
60	Charges de personnel	8 610 024	3 876 061	0	12 486 085	29,31%
61	Achat de biens de fonctionnement *	1 506 058	546 490	8 038	2 060 586	4,84%
62	Achat de services et charges perm. *	336 408	329 102	196 254	861 764	2,02%
65	Transferts et subventions	258 692	0	0	258 692	0,61%
67	Fonds spéciaux	200 000	0	0	200 000	0,47%
TOTAL		**12 219 262**	**30 169 946**	**204 292**	**42 593 500**	**100%**
%		**28,69%**	**70,83%**	**0,48%**	**100,00%**	

* y compris dépenses des démembrements

Le taux d'exécution du Budget par poste sur les crédits alloués à la CENI en 2022, tous programmes confondus, est présenté dans le Tableau 6 ci-dessous

Tableau 6: Exécution du budget 2022 : par poste – tous programmes confondus (en milliers d'Ariary)

POSTE		CREDIT INITIAL	CREDIT MODIFIE	ENGAGE	ENGAGEMENT %
	INVESTISSEMENT	**27 189 756**	**27 529 756**	**26 726 373**	
23	Immobilisations incorporelles	1 416 000	1 112 805	1 112 805	100,00%
24	Immobilisations corporelles	9 250 230	9 260 620	8 641 948	93,32%
23	Frais de pré-exploitation	16 523 526	17 156 331	16 971 620	98,92%
	FONCTIONNEMENT	**16 325 532**	**15 980 845**	**15 867 127**	
60	Charges de personnel	12 857 557	12 517 557	12 486 085	99,75%
61	Achat de biens de fonctionnement *	2 159 464	2 079 664	2 060 586	99,08%
62	Achat de services et charges permanentes *	845 103	924 903	861 764	93,17%
65	Transferts et subventions	263 408	258 721	258 692	99,99%
67	Fonds spéciaux	200 000	200 000	200 000	100%
	TOTAL...	**43 515 288**	**43 510 601**	**42 593 500**	**97,89%**

* y compris dépenses des démembrements

2.4. Analyse et recommandations sur les ressources et les moyens mis à disposition de la CENI

2.4.1. Problème des infrastructures de la CENI et de ses démembrements

Les problèmes récurrents liés à la capacité d'accueil très limitée des locaux et des bureaux mis à la disposition de la CENI et de ses démembrements persistent toujours. Par ailleurs, le Siège est toujours dans l'enceinte de l'ININFRA sise à Alarobia et les démembrements n'ont pas des locaux

propres mais sont hébergés parfois dans des bâtiments appartenant aux Administrations publiques. A la veille des échéanciers de 2023, les bureaux restent insuffisants malgré les aménagements et les mesures internes suite à la création de nouvelles directions et à l'opérationnalisation des démembrements. De même, concernant le stockage et l'entreposage des documents électoraux des précédentes élections dans les locaux et la cour de la CENI et/ ou des bureaux des bâtiments publics au niveau des Commissions Electorales de Districts (CED), des démarches et des négociations sont en cours auprès des autorités compétentes.

2.4.2. Ressources financières

Si aux termes de l'article 106 de la Loi sur la CENI (Loi 2015-020 du 19 octobre 2015), celle-ci bénéficie au titre de la loi des finances « d'*une ligne budgétaire propre pour le fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante et le cas échéant des crédits spécifiques pour l'organisation des opérations électorales »,* il se trouve que l'application sur le terrain des principes et des règles classiques de gestion des finances publiques constituent souvent un facteur de blocage à la réalisation des activités de la CENI.

Par contre, l'octroi de crédits complémentaires, lors de la LFR 2022 a permis à la CENI de programmer d'une part, le renouvellement de ses équipements, et d'autre part, de construire un nouveau bâtiment au niveau du Siège et enfin, d'entretenir certaines infrastructures au niveau de ses démembrements, mais en raison des règles classiques et inhérentes, les lourdeurs des procédures de déblocage des crédits du budget de l'Etat pour les rubriques correspondant, ces derniers n'ont pu être réalisés (ex. la non obtention de l'autorisation de construire dans l'enceinte de l'ININFRA du Ministère des travaux publics)

2.4.3. Les difficultés liées à la lourdeur et à la complexité des règles et procédures (Passation de marchés publics, mise à disposition des moyens financiers et budgétaires, etc…)

Les procédures instituées par les textes et les restrictions budgétaires qui s'ensuivent limitent la liberté d'action de la CENI et ont impacté le respect des délais légaux et règlementaires fixés dans les calendriers de mise en œuvre. Par ailleurs, la nature même des missions assignées à la CENI implique qu'elle doive faire face à des situations urgentes nécessitant des mesures urgentes, soit des dépenses urgentes. Le texte régissant la CENI gagnerait alors à être clarifié de manière à alléger ces procédures quitte à appliquer des formalités spéciales adaptées à son statut et ses missions sans pour autant enfreindre les règles et principes de bonne gouvernance budgétaire.

En matière de gestion financière, il sied d'allouer à la CENI une enveloppe globale pour qu'elle puisse adapter son utilisation en fonction de l'exécution des opérations respectant le calendrier électoral. Concrètement, une enveloppe budgétaire propre devrait être allouée à la CENI, pour que cette dernière puisse organiser en interne son programme d'emploi et de par son autonomie et sa personnalité juridique. Enfin, il devrait être mis en place un système d'exécution budgétaire et financière qui soit propre à la CENI et qui corresponde à son statut afin que l'esprit du législateur instituant l'autonomie financière de la CENI soit respecté.

RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

1. Recommandations relatives à l'opérationnalisation de la CENI ;

L'efficacité et l'autorité de la CENI reposent sur la gestion rationnelle et la qualité des ressources (financières, humaines et logistiques) mises à sa disposition. Toutefois, compte tenu des vécus partagés dans les chapitres ci-dessus, des recommandations visant à améliorer le cadre et l'environnement de travail de la CENI ont été proposées afin qu'elle gagne en autonomie, assure en toute transparence, neutralité et professionnalisme ses missions. Il s'agit en général de la dotation de locaux propres, de postes et enveloppe budgétaires propres et enfin de l'allègement des diverses formalités liées à la gestion des ressources.

2. Recommandations par rapport à l'autonomie financière

Face à la lenteur, la lourdeur et la complexité des procédures d'exécution budgétaire et de passation de marchés publics, impactant le respect des délais légaux et règlementaires dans la mise en œuvre des différentes opérations électorales, il est recommandé la clarification des textes de manière : soit à alléger les procédures, soit à appliquer des formalités particulières adaptées au statut et missions de la CENI (indépendance et opérations sur terrain) sans pour autant enfreindre les règles et principes de bonne gouvernance budgétaire.

3. Recommandations relatives aux bases des données

Dans les faits, deux activités bien distinctes nécessitent une base de données fiables afin de renforcer la confiance des parties prenantes aux élections à l'instar des électeurs : la RALE et la Refonte totale des listes électorales et du Registre national. Le Centre National de traitement des données Informatique développe des applications adaptées à la nouvelle technologie et met à jour le logiciel de traitement afin de répondre aux attentes des acteurs. Par ailleurs, ces deux grandes activités tombent souvent dans les périodes de pluie durant lesquelles, les coupures de courant sont fréquentes perturbant ainsi le bon déroulement des opérations. Aussi, tenant compte de leur sensibilité, la CENI recommande de voir les possibilités :

- d'outiller et de renforcer la capacité opérationnelle du CNTDI au niveau du siège ; et
- de doter les CED, chevilles ouvrières, de systèmes d'électrification plus performants et sécurisés.

4. Recommandations relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens en matière électorale

La communication, l'éducation et la sensibilisation électorales sont des activités transversales au sein de la CENI pour appuyer les différentes opérations relatives au processus électoral afin d'atteindre le bon public avec les bons messages. Cependant, force est de constater que dans la pratique, les activités y afférentes exigent un budget assez conséquent qui n'est pas toujours considéré comme prioritaire dans le cadre des arbitrages budgétaires.

Aussi, pour une meilleure appropriation de chaque type d'élections, qui conditionne l'acceptation des résultats par tous, une approche plus rationnelle devrait être adoptée pour renforcer davantage les moyens mis à la disposition de la CENI afin de lui permettre d'être plus efficace en matière de communication, de renforcement de capacités des acteurs et d'éducation électorale des citoyens.

CONCLUSION

L'année 2022 est une année charnière pour la CENI, les activités initiées constituaient les bases de l'organisation des prochains échéanciers de 2023. Ils s'agissent de : la Révision Annuelle des Listes Electorales (RALE), la refonte totale des listes électorales et la budgétisation des prochaines élections. Elle marque la première année d'exercice des nouveaux membres d'une part, du Bureau Permanent et d'autre part, de l'équipe reconstituée du staff technique. Cette dernière est remaniée afin d'atteindre les objectifs et le défi que s'est fixée la CENI. Le budget pour le fonctionnement et les activités de la CENI pour l'exercice 2022 a été doté par l'Etat malagasy et a pu assurer à bon escient la réalisation des activités malgré quelques difficultés liées à l'exécution budgétaire. Il y a lieu de souligner particulièrement l'acquisition de matériels informatiques dont des ordinateurs, des tablettes et des imprimantes, au profit du Siège et surtout des démembrements territoriaux.

En termes de calendrier, les activités ont été reparties semestriellement. Pour le premier semestre, les efforts ont convergé sur la RALE, tandis que le deuxième semestre a été consacré à la refonte des listes électorales. Conscient des enjeux et du contexte ainsi que des soubresauts de l'opinion publique particulièrement des Partis Politiques, la CENI a déployé ses efforts afin de s'assurer que les parties prenantes s'approprient et internalisent sa vision : où elle va et qu'est-ce qu'elle prépare ? Dans cette démarche inclusive et transparente, les cadres de concertation et d'échange organisés par les nouveaux membres du Bureau Permanent au niveau du siège, des six provinces et de certains districts sur chaque phase des opérations témoignent de cette détermination de s'ouvrir aux acteurs. Ainsi, fortement appréciés surtout des politiques et des partenaires financiers, ces descentes lui ont permis non seulement de bonifier les modalités opérationnelles mais également de recueillir les attentes.

Dès lors, la CENI lance un appel à l'endroit de tous les responsables, de ses partenaires, des électeurs, d'unir nos forces et d'appuyer le processus, de manière à ce que les efforts déployés depuis le début du cycle jusqu'à maintenant ne soient pas annihilés. La CENI est convaincue que tout le monde trouve de l'intérêt à ce que les élections soient bien organisées, transparentes et inclusives.

Aussi, à travers ce rapport décrivant les étapes franchies, les progrès réalisés et le contexte dans lequel évolue la CENI, il importe de souligner qu'elle n'a pas lésiné sur les efforts et les moyens pour mener à bien ses missions et qu'elle a affirmé sa réelle volonté de mettre en pratique son leitmotiv : « ***Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement*** ».

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau 7: Membres du Bureau Permanent 2021 – 2027 de la CENI selon leurs fonctions respectives et leurs entités de provenance

Noms et prénoms avec leurs fonctions respectives	Entités de provenance
• Monsieur **DAMA** Andrianarisedo Retaf Arsène, *Président*	Présidence de la République
• Monsieur **ANDRIAMALAZARAY** Andoniaina, *Premier Vice-Président*	Organisation de la Société Civile
• Monsieur **HOUSSEN** Abdallah, *Deuxième Vice-Président*	Assemblée Nationale
• Monsieur **RAZAFIMAMONJY** Laza Rabary, *Troisième Vice-Président*	Sénat
• Monsieur **ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA** Ralaisoavamanjaka, *Premier Rapporteur*	Ordre des journalistes
• Monsieur **RANDRIANARIVONANTOANINA** Tiana Ifanomezantsoa, *Deuxième Raporteur*	Cour Suprême
• *Monsieur* **JEANNOT** Guy Georges Razafindraibe*, Conseiller*	Ordre des avocats
• Monsieur **RAVALITERA** Jacques Michaël, *Conseiller*	Organisation de la Société Civile
• Monsieur **FIDIMIAFY** Roger Marc, *Conseiller*	Haute Cour Constitutionnelle

ANNEXE 2

Photo 2: Membres du Bureau Permanent 2021 – 2027 de la CENI selon leurs fonctions respectives

Source : DRH/CENI 2022

ANNEXE 3

Graphe 2 : Evolution du taux d'augmentation des électeurs entre 2015 et 2022

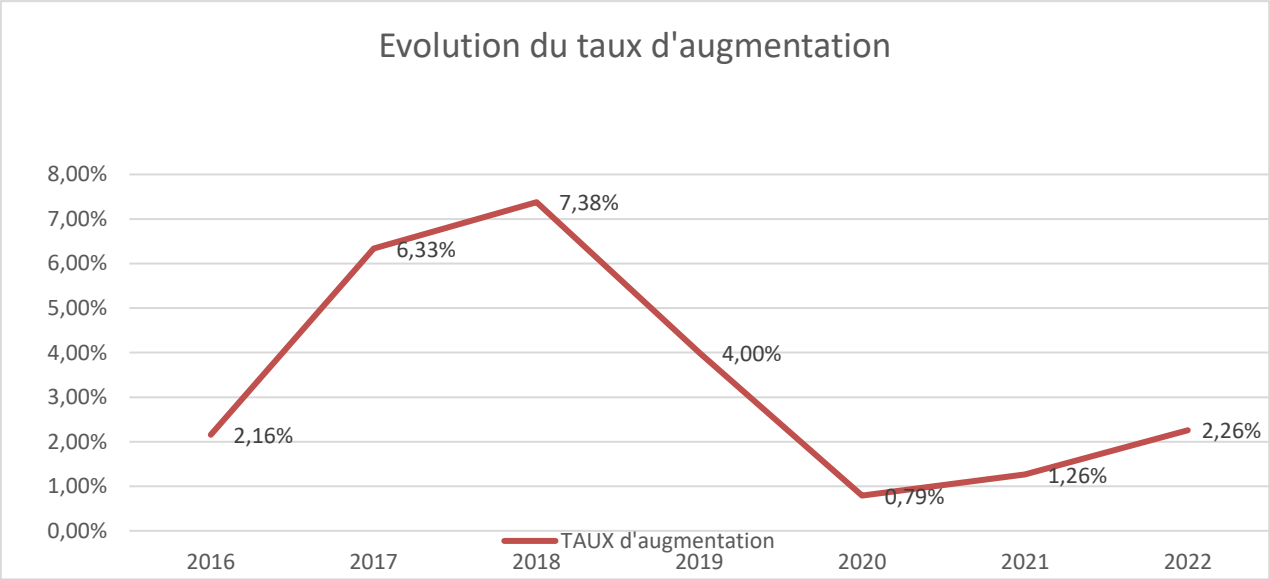

Graphe 3 : Evolution du nombre des électeurs de 2015 à 2022

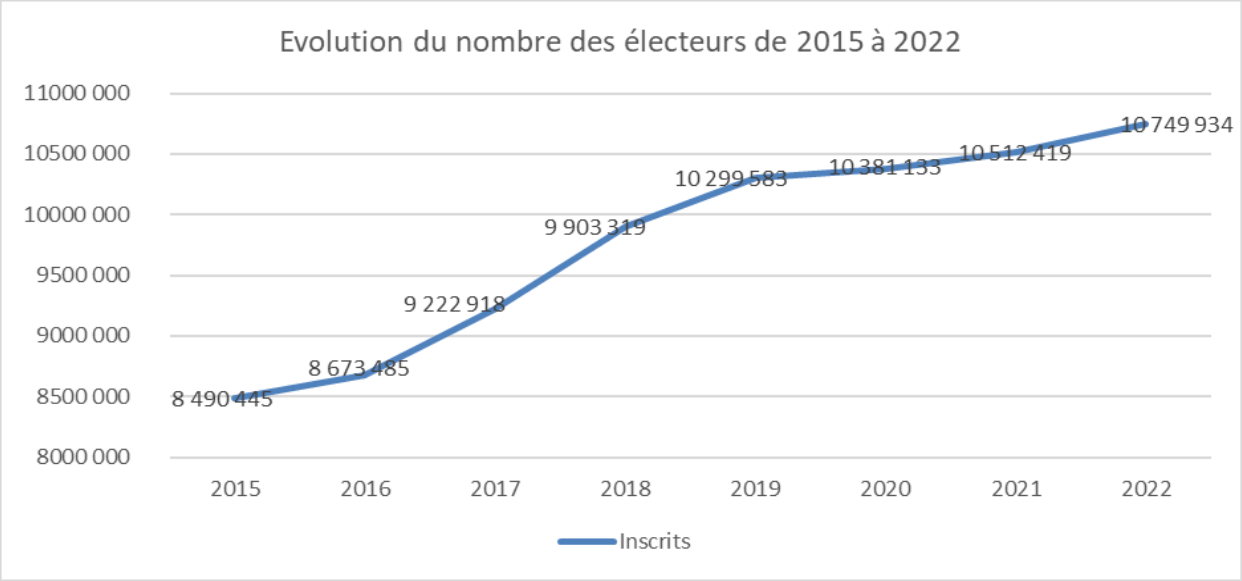

ANNEXE 4

Tableau 8 : Récapitulation des Missions de Supervisions de la Refonte totale des Listes Electorales

Lieux	Missionnaires	Fonctions	Périodes
Toamasina	RAVALITERA Jacques Michaël	Conseiller	30/09 au 02/10/2022
Farafangana	DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène	Président de la CENI	05 au 11/10/2022
	JEANNOT Guy Georges Razafindraibe	Conseiller	
	NOMENY Jean Victor	DPBAF	
	BOTO André Juckely	DPFSE	
	RANDRIAMANA Albert	DS	
Toamasina - Vatomandry	RAVALITERA Jacques Michaël	Conseiller	11 au 14/10/2022
Faratsiho - Antanifotsy - Mandoto - Betafo	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	24 au 27/10/2022
Ambatondrazaka	ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA Ralaisoavamanjaka	Premier Rapporteur	31 au 01/11/2022
Vondrozo,Vohipeno	JEANNOT Guy Georges Razafindraibe	Conseiller	31 au 09/11/2022
Antsirabe	DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène	Président de la CENI	02 au 06/11/2022
	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	
	NOMENY Jean Victor	DPBAF	
	BOTO André Juckely	DPFSE	
	RAMIARIMANANA Safidinirina	DOER	
	Ratsimandresy Tianahanantsoa	DCESE	
	RANDRIAMANA Albert	DS	
Soavinandriana, Itasy	RAKOTONDRASOA Tseheno	Secrétaire Exécutif National	03 au 06/11/2022
Manjakavahoaka - Andramasina	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	04/11/2022
Fianarantsoa,Ikalamavony,Fandriana	LAMBOANDRIANJAKA Ludger Herman	DRH	06 au 16/11/2022
Fenoarivo be - Ambatomainty	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	07 au 10/11/2022
Mahajanga,Mitsinjo, Soalala,Maevatanana	FIDIMIAFY Roger	Conseiller	07 au 12/11/2022
	HOUSSENE Abdallah	Deuxième Vice-Président	07 au 21/11/2022
Ambilobe	RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane	Secrétaire Exécutif National Adjoint	07 au 16/11/2022
Ihosy - Ivohibe	RANAIVODIMBY Alberto Claudel	DSINT	07 au 17/11/2022
Toamasina – Anosibe An'ala	RAVALITERA Jacques Michaël	Conseiller	17 au 24/11/2022
Antanifotsy	RAKOTONDRASOA Tseheno	Secrétaire Exécutif National	08 au 12/11/2022

Fénérive Est	RANDRIAMAHANINA Nohadandy Irasoa	DEAJ	08 au 16/11/2022
Manjakandriana - Miadanandriana	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	11/11/2022
Soavinandriana,Amparaky,Amparibohitra	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	13 au 16/11/2022
Ifanadiana - Ranomafana - Antaretra	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	14 au 16/11/2022
Anjozorobe	RAMIARIMANANA Safidinirina	DOER	15 au 16/11/2022
Tsiroanomandidy - Tsinjoarivo - Imanga	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	17 au 18/11/2022
Taolagnaro - Ambovombe - Toliara	RAZAFIMAMONJY Laza Rabary	Troisième Vice-Président	17 au 22/11/2022
Ambalavao - Ambaninanidovoka - Fenoarivo	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	20 au 24/11/2022
Andramasina,Alatsinainy Bakaro,Fitsinjovana	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	21/11/2022
Fenoarivobe - Kiranomena - Tsinjoarivo	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	22 au 26/11/2022
Nosy Be	DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène	Président de la CENI	22 au 29/11/2022
	BOTO André Juckely	DPFSE	
	RANDRIAMANA Albert	DS	
Ankerana Avaratra - Tsiroanomandidy	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	05 au 08/12/2022
	RANDRIAMAHANINA Nohadandy Irasoa	DEAJ	
Ambatondrazaka	RAVALITERA Jacques Michaël	Conseiller	07 au 08/12/2022
Manakara - Mananjary	DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène	Président de la CENI	04 au 11/12/2022
	JEANNOT Guy Georges Razafindraibe	Conseiller	
	JEAN NOMENY Victor	DPBAF	
	BOTO André Juckely	DPFSE	
	RANDRIAMANA Albert	DS	
Vohemar - Sambava	LAMBOANDRIANJAKA Ludger Herman	DRH	06 au 09/12/2022
	HOUSSENE Abdallah	Deuxième Vice-Président	
Ambositra - Manandriana - Fandriana	ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA Ralaisoavamanjaka	Premier Rapporteur Général	06 au 11/12/2022
	LAMBOANDRIANJAKA Ludger Herman	DRH	20 au 24/12/2022
Belo sur Tsiribihina	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	07 au 11/12/2022
	RANDRIAMAHANINA Nohadandy Irasoa	DEAJ	08 au 10/12/2022

Soavinandriana - Mananasy - Ampary - Miarinarivo	RAKOTONDRASOA Tseheno	Secrétaire Exécutif	
Maevatanana - Mampikony	FIDIMIAFY Roger	Conseiller	09 au 12/12/2022
Mahajanga Marovoay	DAMA Andrianarisedo Retaf Arsene	Président de la CENI	11 au 19/12/2022
	HOUSSENE Abdallah	Deuxième Vice-Président	
	RANDRIANARIVONANTOANINA Tiana	Deuxième Rapporteur	
	FIDIMIAFY Roger	Conseiller	
	BOTO André Juckely	DPFSE	
	RANDRIAMANA Albert	DPS	
Marolambo	RAVALOITERA Jacques Michaël	Conseiller	13 au 16/12/2022
Manja	Ratsimandresy Tianahanantsoa	DCESE	13 au 20/12/2022
	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	14 au 21/12/2022
Ankazobe	ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA Ralaisoavamanjaka	Premier Rapporteur	14 au 16/12/2022
Fianarantsoa	RANAIVODIMBY Alberto Claudel	DSINT	14 au 17/12/2022
Ikongo	JEANNOT Guy Georges Razafindraibe	Conseiller	14 au 19/12/2022
Anjozorobe	ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA Ralaisoavamanjaka	Premier Rapporteur Général	17 au 19/12/2022
Toamasina	RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane	Secrétaire Exécutif National Adjoint	06/10 au 08/10/2022
Toamasina	Ratsimandresy Tianahanantsoa	DCESE	10/11 au 17/11/2022
Toamasina	DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène	Président de la CENI	21 au 23/12/2022
	ANDRIAMALAZARAY Andoniaina	Premier Vice-Président	
	ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA Ralaisoavamanjaka	Premier Rapporteur	
	RAVALOITERA Jacques Michaël	Conseiller	
	JEANNOT Guy Georges Razafindraibe	Conseiller	
	RAKOTONDRASOA Tseheno	Secrétaire Exécutif	
	BOTO André Juckely	DPFSE	
	RANAIVODIMBY Alberto Claudel	DSINT	
	RAMIARIMANANA Safidinirina	DOER	
	RANDRIAMANA Albert	DPS	
Antsohihy - Mahajanga	FIDIMIAFY Roger Marc	Conseiller	20/12 au 24/12/2022

ANNEXE 5

Quelques activités réalisées en partenariat avec les Partis politiques, les OSC et les Médias en 2022

- ✓ Des séances de partages d'informations et des tables rondes avec les partis politiques, les OSC et les médias aux niveaux : national, provincial et régional ont été organisées par la CENI pour collecter leurs avis et observations et surtout leurs propositions dans l'amélioration de la mise en œuvre de la refonte ;
- ✓ Les leaders des partis politiques ont été invités à participer à l'audit contradictoire du logiciel de traitement des données relatives aux listes électorales en septembre 2022 ;
- ✓ Les partis politiques, les OSC et les médias ont été présents lors de l'évaluation à mi-parcours de la refonte le 29 novembre 2022au Palais des Sports Antananarivo pour apporter leurs suggestions d'amélioration des modes opératoires
- ✓ Plus de 90 OSC et des représentants des médias ont participé aux ateliers provinciaux lors de l'actualisation des deux stratégies, celle de l'éducation et de sensibilisation électorales et celle de la communication institutionnelle de la CENI, où des nouvelles approches ont été proposées et introduites dans le document final ;
- ✓ 42 associations issues des OSC ont participé aux cadres de concertation organisés par la CENI en octobre 2022 en vue de la réalisation des missions de sensibilisation pour la refonte des listes électorales et du registre national des électeurs.
- ✓ Des actions de sensibilisation ont été menées par des OSC dans les provinces, régions et districts sous le financement du projet « Ndao hifidy » en partenariat avec l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) afin d'atteindre l'objectif « *enrôler treize millions cinq cent mille électeurs.* »
- ✓ Un pool de journalistes composé par 11 stations TV, 10 stations radios et 17 presses écrites de la capitale, a été créé pour adhérer à la vision de la CENI *« Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement »* afin d'apporter leur collaboration dans le cadre des couvertures médiatiques des événements organisés par la CENI en vue d'informer les citoyens sur leurs droits et devoirs ;
- ✓ Les patrons de presse ont été invités à un petit déjeuner afin de faire des échanges sur les attentes de la CENI au traitement des informations et la lutte contre les désinformations

ANNEXE 6

Quelques activités en matière d'assistance électorale réalisées dans le cadre de la coopération internationale

- ✓ **Avec l'OIF :** Organisation d'un atelier de lancement officiel de la refonte des listes des électeurs et du registre électoral et Mise à disposition d'un expert international pour accompagner l'équipe de la DSI durant la mise en place des applications numériques nécessaires à la mise en œuvre de la refonte ;
- ✓ **Avec l'EISA :** Signature d'une convention de partenariat avec la CENI, suivi de la réalisation des projets de sensibilisation visant à accompagner le processus en cours, participation au projet initié par l'EISA intitulé « TALILY RAIKE » visant à promouvoir la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement du leadership des femmes dans le processus de prise de décision ;
- ✓ **Avec les Nations-Unies :** Elaboration du PTP, organisation de six (6) ateliers provinciaux pour la mise à jour des deux documents de stratégies, renforcement des capacités des démembrements par la dotation de 149 smartphones de haute gamme allant des commissions électorales provinciales jusqu'aux districts ;
- ✓ **Avec le RECEF :** Partage d'expériences et de bonnes pratiques en visioconférence avec les experts du RECEF et l'organe de gestion des élections au Québec,
- ✓ **Avec la COI** : Participation de la CENI à la réunion du comité de pilotage du projet « Gouvernance, Paix et Stabilité », le 28 mai au 2 juin à l'Ile Maurice et séminaire de réflexion sur la mise en place et le fonctionnement du Réseau des compétences électorales de l'océan Indien, réunion des OGE de l'Océan Indien à Mahé, Seychelles le 12 au 17 Octobre.

ANNEXE 7

Tableau 9: Quelques activités de renforcement des compétences des dirigeants et cadres de la CENI en expertise et en gouvernance électorales en 2022

Catégories	Périodes	Activités
FORMATIONS	05 au 08 avril 2022	Formation sur « Genre et Elections » : dispensée pour promouvoir la considération et la participation politique des femmes durant les phases du processus électoral et pour renforcer les capacités des parties prenantes aux élections (OGE, OSC, partis politiques) autour de l'égalité de genre, organisée par EISA
	31 mai au 03 juin 2022	Atelier de formation BRIDGE sur « l'Administration électorale et la Planification stratégique » au bénéfice des membres du BP et du Secrétariat Exécutif organisé par EISA
	24 avril au 05 mai 2022	Formation en observation électorale à long terme (OLT) basée sur le TIC à Gaborone, Botswana
MISSIONS A L'EXTERIEUR	12 au 18 juin 2022	Atelier d'experts électoraux et participation à l'Assemblée Générale du RECEF à Dakar, Sénégal
	13 au 14 octobre 2022	Atelier conjoint CUA-UNOAN sur la participation des femmes au processus électoral, à Addis Abeba, Ethiopie
	13 au 19 novembre 2022	Septième Forum continental annuel des Organes de gestion des élections et Assemblée de l'AAEA, à Maputo, Mozambique
	12 au 21 décembre 2022	Mission d'observation des élections Législatives qui se sont tenues le 17 décembre 2022 à Tunis, Tunisie
REUNIONS A DISTANCE		Réunion par visioconférence initiée par le Ministère des Affaires Etrangères en vue de partager les expériences de certains pays sur le vote de la diaspora
	28 février au 02 mars	Deuxième mission de rencontre pour échanger sur les besoins en assistance et matériels financiers dans le cadre du nouveau cycle électoral, entre le Système des Nations-Unies CENI
		Echanges de correspondance avec la CENI de la Russie en vue d'étudier les partages de bonnes pratiques ;

ANNEXE 8

Organigramme 1: Organigramme du Secrétariat Exécutif National avec les principaux responsables en 2022

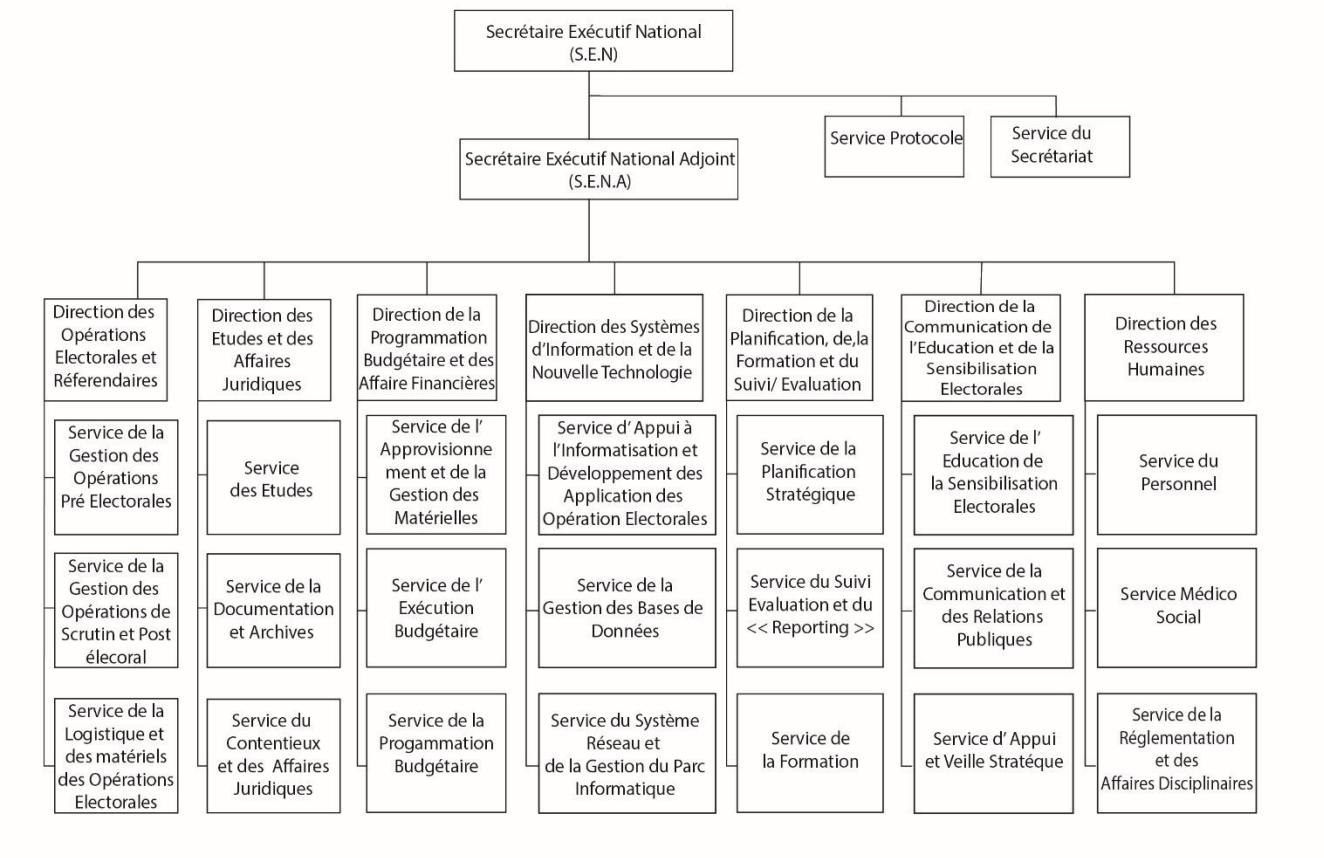

ANNEXE 9

Tableau 10: Membres du Secrétariat Exécutif selon leurs fonctions respectives

Noms et prénoms	Fonctions respectives
Monsieur **RAKOTONDRASOA Tseheno**	Secrétaire Exécutif National
Madame **RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane**	Secrétaire Exécutif National Adjoint :
Monsieur **BOTO André Juckely**	Directeur de la Planification, de la Formation et du Suivi-Evaluation
Monsieur **JEAN NOMENY Victor**	Directeur de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières
Monsieur **LAMBONDRIANJAKA Ludger Hermann**	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur **RANAIVODIMBY Alberto Claudel**	Directeur du Système d'information et des Nouvelles Technologies
Madame **RANDRIAMAHANINA Nohadandy Irasoa**	Directeur des Etudes et des Affaires Juridiques
Madame **RANDRIAMIARIMANANA Safidinirina Onisoa**	Directeur des Opérations Electorales et référendaires
Madame **RATSIMANDRESY Tianahanantsoa**	Directeur de la Communication de l'Education et de la Sensibilisation Electorale
Monsieur **NOMENJANAHARY Dupont Herilala**	Personne Responsable des Marchés Publics

Tableau 11: Les deux Directions rattachées au Président de la CENI

Noms et prénoms	Fonctions respectives
Monsieur **ANDRIAMIFIDY Jean Louis**	Directeur du Cabinet du Président de la CENI
Colonel **RANDRIAMANA Albert**	Directeur de la Protection et de la Sécurité

ANNEXE 10

Tableau 12: Effectif du personnel non permanent au sein des CEP, CER, CED et des Structures d'Appui

Catégorie	Effectifs théoriques	Effectifs réalisés au 31/12/2022	Observations
Commissions Electorales Provinciales			3 membres par Commission locale choisis et désignés sur la base de critères définis par la loi. Cumul des fonctions de membre de CEP et de CER dans les régions situées en chef-lieu de province
Président	6	6	
Vice-président	6	6	
Rapporteur	6	6	
Commissions Electorales Régionales			
Président	23	17	
Vice-président	23	17	
Rapporteur	23	17	
Commissions Electorales des Districts			
Président	119	119	
Vice-président	119	119	
Rapporteur	119	119	
Structures d'appui technique			Structures en appui des CED implantées dans les 6 chefs-lieux de Province et dans les communes à statut particulier
Membre	168	168	
TOTAL		**594**	

Source : Service du Personnel/SRD 2022

Tableau 13: Effectif du personnel non permanent au sein des CEP, CER, CED et des Structures d'Appui

CATEGORIES	Effectifs théoriques	Effectifs réalisés au 31/12/2022	OBSERVATIONS
Président	1686	1686	Pas de CEC dans 6 communes situées en chef-lieu de province et3 communes à statut particulier (Antsirabe, Nosy Be, Sainte Marie)
Vice-président	1686	1686	
Rapporteur	1686	1686	
TOTAL		**5058**	

Tableau 14: Effectif du personnel permanent au sein des CEP, CER, CED

CATEGORIES	Effectifs théoriques	Effectifs réalisés au 31/12/2022
Secrétaire Permanent Provincial	6	6
Secrétaire Permanent Régional	17	17
Chef d'Antenne	119	119
Chef de Centre Informatique de District	119	119
TOTAL		**261**

ANNEXE 11

Liste des acquisition en matériels et équipements au titre de l'année 2022 par la CENI

5. Matériels et mobiliers de bureau

Pour un total de 89.200.000Ariary, ont été acquis :
- 95 tables bureau
- 92 chaises de bureau

6. Matériels techniques et roulants

Un studio pour traitement des images et sons est mis en place pour une somme de 17.698.280Ariary, dont les détails sont ci-après :
- 01 appareil photo numérique professionnel
- 01 caméra haute définition
- 02 casques professionnels
- 01 poste radio portable
- 01 poste TV HD
- 02 ventilateurs
- 01 Salle asservie d'une moquette ; d'une porte isophonique et des alvéoles murales

7. Matériels informatiques

Afin de faire face aux activités relatives à la refonte de la liste électorale, sont alors acquis, pour un total de 7.229.770.000Ariary :
- 484 ordinateurs de bureau avec accessoires
- 5.000 tablettes
- 119 ordinateurs portables
- 34 imprimantes monochromes
- des disques dures externes, des switchs ; des aspirateurs souffleurs et autres équipements informatiques
- 52 groupes électrogènes

ANNEXE 12

Tableau 15: Programme d'emploi prévisionnel des crédits transférés à la CENI en 2022

Compte PCOP	PCOP Libellé	Description	MONTANT *(Ariary)*
23174	Transport et mission	Frais de déplacement et Indemnités de mission intérieure (Missionnaires CENI et de ses démembrements, …)	588 485 000
23173	Fournitures et services	Location de véhicules	306 027 000
TOTAL			**894 512 000**

Tableau 16: Dotation de crédits complémentaires par activité pour la CENI sur LFR 2022 (en milliers d'Ariary)

Activités	LFI 2022	LFR 2022	MODIFICATION par arrêté n°24183/2022 et 33597/2022	% (Crédits modifiés)
Fonctionnement de la CENI et de ses démembrements	7 988 844	11 340 192	10 995 505	25,27%
Révision annuelle de la liste électorale	4 032 761	4 780 590	4 780 590	10,99%
Education électorale, sensibilisation, communication	207 000	204 750	204 750	00,47%
Construction-réhabilitation bâtiments et équipement CENI	0	1 926 700	1 926 700	04,43%
Gestion des opérations électorales (Refonte)	0	25 263 056	25 603 056	58,84%
TOTAL	**12 228 605**	**43 515 288**	**43 510 601**	**100,00%**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphe 1 : Financement par activité.....25
Graphe 2 : Evolution du taux d'augmentation des électeurs entre 2015 et 2022.....33
Graphe 3 : Evolution du nombre des électeurs de 2015 à 2022.....33

Organigramme 1: Organigramme du Secrétariat Exécutif National avec les principaux responsables en 2022.....40

Photo 1: Séance de présentation des applications aux parties prenantes.....15
Photo 2: Membres du Bureau Permanent 2021 – 2027 de la CENI selon leurs fonctions respectives...32

Tableau 1: Résultats de la RALE 2021 – 2022.....13
Tableau 2: Nombre d'électeurs recensés au niveau de chaque Province le 30 décembre 2022.....15
Tableau 3: Evolution du nombre d'électeurs dans la base entre le 31 octobre au 31 décembre 2022..15
Tableau 4: Répartition des Dépenses par Activité (en millier Ariary).....25
Tableau 5: Répartition des Dépenses de 2022 par Poste et par Programme - Financement : RPI (en milliers d'Ariary).....26
Tableau 6: Exécution du budget 2022 : par poste – tous programmes confondus (en milliers d'Ariary).....26
Tableau 7: Membres du Bureau Permanent 2021 – 2027 de la CENI selon leurs fonctions respectives et leurs entités de provenance.....31
Tableau 8 : Récapitulation des Missions de Supervisions de la Refonte totale des Listes Electorales...34
Tableau 9: Quelques activités de renforcement des compétences des dirigeants et cadres de la CENI en expertise et en gouvernance électorales en 2022.....39
Tableau 10: Membres du Secrétariat Exécutif selon leurs fonctions respectives.....41
Tableau 11: Les deux Directions rattachées au Président de la CENI.....41
Tableau 12: Effectif du personnel non permanent au sein des CEP, CER, CED et des Structures d'Appui.....42
Tableau 13: Effectif du personnel non permanent au sein des CEP, CER, CED et des Structures d'Appui.....42
Tableau 14: Effectif du personnel permanent au sein des CEP, CER, CED.....42
Tableau 15: Programme d'emploi prévisionnel des crédits transférés à la CENI en 2022.....44
Tableau 16: Dotation de crédits complémentaires par activité pour la CENI sur LFR 2022 (en milliers d'Ariary).....44

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT 3
S O M M A I R E 5
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 6
INTRODUCTION 9
CONTEXTE 10
1. Présentation de la nouvelle composition de la CENI 10
2. Missions et vision du Bureau Permanent de la CENI 10
Chapitre I. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS 11
1.1. Planification stratégique 11
1.1.1. Plan de Travail Pluriannuel (PTP) 2022 – 2027 de la CENI 11
1.1.2. Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 de la CENI 12
1.2. Activités préélectorales 12
1.2.1. Fiabilisation des listes électorales 12
1.2.1.1. Finalisation des opérations de la RALE 2021 – 2022 12
1.2.1.2. Refonte totale des listes électorales et du Registre électoral national 13
1.2.2. Préparation des élections 16
1.2.2.1. Elections présidentielles 16
1.2.2.2. Elections communales et municipales 16
1.3. Collaboration avec les parties prenantes aux élections dans la mise en œuvre du processus électoral 17
1.3.1. Partenariat avec les acteurs nationaux 17
1.3.1.1. Les Partis politiques, les OSC, le secteur privé et les Médias 17
1.3.1.2. Les Administrations publiques et les Forces de Défense et de Sécurité 17
1.3.2. Coopérations et relations internationales 17
1.4. Communication, éducation et sensibilisation électorales 18
1.4.1. Organisation des ateliers provinciaux 18
1.4.2. Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation électorales 18
1.4.3. Communication et sensibilisation pendant la Refonte totale des listes des électeurs et du Registre électoral national 19
1.4.4. Appui et veille stratégique 19
Chapitre II. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER 21
2.1. Gestion des ressources humaines 21

2.1.1. Les ressources humaines au niveau central 21
2.1.1.1. Organisation opérationnelle au sein du Bureau Permanent 21
2.1.1.2. Organisation opérationnelle au sein du Secrétariat Exécutif National 21
2.1.2. Les ressources humaines au niveau des démembrements 22
2.2. Infrastructures, matériels et équipements 23
2.2.1. Infrastructures 23
2.2.2. Matériels et équipements 23
2.3. Gestion des ressources financières 24
2.3.1. Mise en place de l'UGPM 24
2.3.2. Ressources financières disponibles pour les activités de 2022 de la CENI 24
2.3.3. Dépenses réalisées en 2022 25
2.4. Analyse et recommandations sur les ressources et les moyens mis à disposition de la CENI 26
RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS 28
1. Recommandations relatives à l'opérationnalisation de la CENI ; 28
2. Recommandations par rapport à l'autonomie financière 28
3. Recommandations relatives aux bases des données 28
4. Recommandations relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens en matière électorale 28
CONCLUSION 29
ANNEXES 30
ANNEXE 1 31
ANNEXE 2 32
ANNEXE 3 33
ANNEXE 4 34
ANNEXE 5 37
ANNEXE 6 38
ANNEXE 7 39
ANNEXE 8 40
ANNEXE 9 41
ANNEXE 10 42
ANNEXE 11 43
ANNEXE 12 44
TABLE DES ILLUSTRATIONS 45
TABLE DES MATIERES 46